

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

MOTION

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Objet : Motion de soutien à l'entreprise Saint-Gobain Pont-à-Mousson

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	26	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
7 décembre 2021			
Date d'affichage			Gaëlle RIBY-CUNISSE (procuration à Gilles MAYER) - Philippe BERTRAND-DRIRA (procuration à Jean-Marie HIRTZ) - Jean-Yves SAUSEY (procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS)
20 décembre 2021			
Transmis en préfecture le			
17 décembre 2021			

Rubrique : 9.4

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Corinne MARCHAL-TARNUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

La production de solutions complètes de canalisation en fonte est un secteur industriel éminemment stratégique, soumis à une forte concurrence mondiale.

L'entreprise ELECTROSTEEL, concurrent indien de Saint-Gobain Pont-à-Mousson canalisation, veut, pour la première fois implanter une usine de canalisation en France, à Arles et avec le soutien de l'Etat à travers le Plan France Relance. Comme le souligne la Commission européenne, les imports indiens à prix de dumping détruisent des emplois en Europe depuis les années 2000.

Les élus lorrains se mobilisent depuis maintenant près de trois ans pour soutenir les sites de Saint-Gobain Pont-à-Mousson sur notre territoire, notamment en évitant la mainmise de puissances étrangères sur le secteur stratégique de l'eau. Le maintien de cette activité industrielle et économique locale, forte de près de 2 000 emplois est essentiel pour notre souveraineté industrielle et sanitaire.

Il nous apparaît aujourd'hui totalement incohérent d'accompagner l'installation de cette multinationale indienne en France alors même que Saint-Gobain Pont-à-Mousson a cherché à trois reprises à s'implanter sur le sol indien, sans pouvoir y parvenir en raison de barrières nationales infranchissables (normes techniques, taxes nationales et régionales ...).

Il est donc inconcevable que l'installation d'une unité de fabrication de canalisations de fonte indienne soit soutenue par l'Etat français, sans que ne soit clarifié l'enjeu de réciprocité commercial, c'est-à-dire l'égal accès des industriels français et européens au marché indien. Le Plan de relance ne peut financer la concurrence déloyale.

Il est aussi inconcevable qu'on accorde des subventions publiques à des entreprises qui jouent le dumping sur les prix, et profitent des effets d'aubaine pour prendre des marchés en Europe et fermer d'autres entreprises devenues moins rentables.

Le plan France Relance doit permettre le développement d'une véritable politique industrielle à partir de nos filières en s'appuyant sur l'expérience et les savoir-faire des salariés de fleurons industriels tel que Saint-Gobain Pont-à-Mousson canalisation.

Les élu-es de la commune de Malzéville :

- réaffirment leur volonté de maintenir notre souveraineté industrielle et sanitaire, tout particulièrement dans le secteur stratégique de l'eau
- interpellent la Commission européenne sur les questions de concurrence et les mesures antidumping relatives à l'importation de tuyaux en fonte ductile d'Inde
- demandent au gouvernement de renoncer au versement de la subvention à ELECTROSTEEL pour son implantation d'une usine de canalisations à Arles

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Corinne MARCHAL-TARNUS et Jean-Yves SAUSEY ne prennent pas part au vote

approuve la motion de soutien à l'entreprise Saint-Gobain Pont-à-Mousson

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**